

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT 1<sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS ?

### ÉTAPE 1

Vous devez vous adresser à l'un des établissements bancaires partenaires, qui examinera votre projet d'acquisition et vous aidera à monter votre plan de financement. Votre banquier s'assurera de votre éligibilité au Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois. Si vos justificatifs le permettent, votre conseiller vous délivrera un formulaire de demande de Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois.

### ÉTAPE 2

Le formulaire rempli, signé par vos soins et les pièces justificatives seront adressés par l'établissement bancaire (après validation) ou par vous-même à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour accord.

### ÉTAPE 3

Une fois votre demande validée et signée par les élus, la communauté d'agglomération de l'Albigeois adressera le formulaire à l'établissement bancaire partenaire. Après accord de votre banque, et de l'acceptation de votre offre de prêt, les fonds pourront être débloqués pour votre acquisition. En cas de refus de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, vous serez informé par l'établissement financier partenaire ou directement par un courrier des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

RETROUVEZ LA LISTE DES BANQUES PARTENAIRES SUR : [WWW.GRAND-ALBIGEOIS.FR/PREMIERECLEF](http://WWW.GRAND-ALBIGEOIS.FR/PREMIERECLEF)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS  
PARC FRANÇOIS MITTERRAND  
81160 SAINT-JUÉRY

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30  
TÉL : 05 63 76 06 06

**Courriel:** [premiereclef@grand-albigeois.fr](mailto:premiereclef@grand-albigeois.fr)  
[www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)

Les demandes de Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois sont instruites dans l'ordre d'arrivée. Il n'y a ni réservation, ni possibilité de validation directe par la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Seuls les établissements bancaires partenaires peuvent délivrer le formulaire de demande et ce, après avoir vérifié l'éligibilité au Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois. Si l'enveloppe budgétaire ne permet plus de délivrer de Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois disponible, vous en êtes informé directement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PROPRIÉTAIRE DANS L'ALBIGEOIS ?

L'AGGLO VOUS SOUTIENT AVEC LE PRÊT À 0% 1<sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS

AVEC LE PRÊT 1<sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS VOUS AIDE À DEVENIR PROPRIÉTAIRE, POUR :

- Faciliter l'accès à la propriété au sein de l'agglomération au plus près des pôles d'emplois et de services,
- Inciter à la construction de logements neufs de qualité,
- Aider à la réhabilitation des logements existants.



## QU'EST-CE QUE LE PRÊT 1<sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS ?

Avec le Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois, cumulable avec le Prêt à taux zéro (PTZ) de l'État, la communauté d'agglomération de l'Albigeois aide les ménages primo-accédant à devenir propriétaires de leur résidence principale. Pour cela, elle propose un prêt sans intérêt sur 20 ans, avec cinq établissements bancaires partenaires dont vous trouverez la liste sur [www.grand-albigeois.fr/premiereclef](http://www.grand-albigeois.fr/premiereclef). La prise en charge des intérêts par la communauté d'agglomération de l'Albigeois vous permet donc de rembourser uniquement le capital.



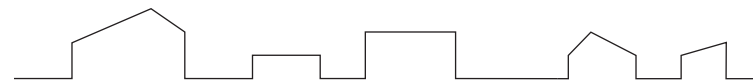
20 ANS

prêt à 0%

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PRÊT À 0% 1<sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS ?

Pour bénéficier du Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois, plusieurs conditions :

- Acquérir sa résidence principale située dans une des 16 communes<sup>1</sup> de l'agglomération albigeoise,
- Être primo-accédant, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de votre résidence principale durant les 2 années précédant l'émission de l'offre de prêt,
- Avoir des revenus ne dépassant pas ceux définis pour le PTZ de l'État<sup>2</sup>.



## POUR ACHETER QUEL LOGEMENT ?

Le Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois vous permet de financer :

- L'achat d'un logement neuf ou la construction d'une maison, dans le secteur libre ou avec un Prêt Social Location Accession (PSLA), conforme aux exigences de performance énergétique en vigueur,
- L'acquisition d'un logement ancien, sous condition de travaux, au sens de ceux retenus dans le cadre du PTZ de l'État qui peuvent comprendre des travaux d'économies d'énergie.



## QUEL EST LE MONTANT DU PRÊT 1<sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS ?

Les montants du Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois varient en fonction de la taille du ménage qui va occuper le logement : de 10 000 € pour un ménage d'1 personne à 40 000 € pour un ménage de 4 personnes.

PRÊT  
JUSQU'À  
40 000 €  
À 0%

Les montants du Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois sont les mêmes quelle que soit la commune d'acquisition.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE DESTINÉES À OCCUPER LE LOGEMENT	MONTANTS DU PRÊT 1 <sup>ÈRE</sup> CLEF EN ALBIGEOIS
1 personne	10 000 €
2 personnes	20 000 €
3 personnes	30 000 €
4 personnes ou +	40 000 €

Le Prêt 1<sup>ère</sup> Clef en Albigeois est instauré pour une période allant jusqu'à la fin du Programme Local de l'Habitat 2015-2020, dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

1 Communes relevant de la zone B2 pour le PTZ de l'État : Albi, Arthès, Cambon, Castelnaud-de-Levis, Cunac, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry, Terssac. Communes relevant de la zone C pour le PTZ de l'État : Carlus, Dénat, Fréjairrolles, Rouffiac, Saliès.

2 Le montant des ressources prend en compte le revenu fiscal de référence auquel on ajoute ceux des autres personnes destinées à occuper le logement qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal. L'année de référence à prendre en compte est l'avant-dernière année précédant l'offre (année n-2). Pour consulter les plafonds de ressources en vigueur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10871](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10871)